ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE.

15 décembre 2018 à 17 h.

Salle de la mairie annexe de Paramé.

Place Georges Coudray Saint-Malo.

Une année de plus pour OSONS !

2018, une année riche et intense qui nous a vue actives et actifs . Une année passée à proposer, réagir et à expliquer que rien ne peut justifier que la vie locale développe les inégalités au lieu de les combattre. Une année à exiger de l'équité et de la transparence dans la ville, quitte à payer le prix d'un procès que nous avons gagné.

Pour ouvrir la cinquième année de notre association, l'assemblée générale aura à débattre à partir de l'ordre du jour suivant:

1. Questions statutaires
   - Bilan d'activité annuel, fonctionnement, conférences/ateliers, actions, contentieux, travail avec les autres (associations, personnes privées);
   - Bilan financier annuel, présenté aux adhérents pour approbation;
   - Renouvellement du comité d'animation;
   - Fixation du montant de la cotisation 2019.
2. Proposition d'actions pour l'année à venir
3. Questions au débat
   - Les élections municipales et OSONS ! (point mis au débat par le comité d'animation);
   - Les questions soulevées par les adhérents.

Pour rappel, l'assemblée générale est ouverte à tous et se concluera par un moment convivial. Venez nombreux, adhérents, amis, curieux, osez discuter avec les têtus de Saint-Malo.

Pour OSONS !
Le comité d'animation.

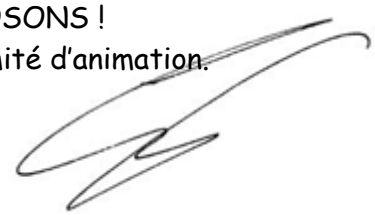

Pj : formulaires de pouvoir et d'adhésion 2019
et renseignements pour le covoiturage

OSONS ! Guichet des Associations, 40 ter square des Caraïbes –35400- Saint-Malo
TEL 0769078357 Courriel : osons@osons-a-stmalo.com – site : http://www.osons-a-stmalo.com

Pouvoir

Extrait du règlement de l'association OSONS !

« Modalités de vote.

Le vote des membres actifs est la méthode de décision de l'association.

Chaque membre actif à jour de ses cotisations dispose d'un droit de vote.

Les membres actifs peuvent se faire représenter en cas de maladie, de travail, de garde d'enfant ou de tâches militantes. Dans ce cas, ils signent un formulaire de pouvoir au bénéfice de l'un des membres actifs. Un membre actif représentant une personne morale dispose d'un droit de vote à ce titre (en plus de son droit de vote personnel). Dans ce cas, le représentant de la personne morale signe un formulaire de pouvoir au bénéfice de ces membres actifs.

Un membre actif ne peut détenir plus d'une délégation de pouvoir.

Les pouvoirs seront remis au secrétaire de séance pour être annoncés lors de l'examen du quorum.

Le vote sera effectué à main levée pour toute décision non nominative.

Le vote à bulletins secrets sera de rigueur pour toute décision nominative ou relative à un groupe de personnes.

Une décision sera arrêtée par l'obtention du vote de la moitié des membres présents ou représentés plus un. »

Je soussigné(e)…….

Membre actif de l'association, absent(e) à l'Assemblée Générale statutaire du 15 décembre 2018, à jour de ma cotisation 2018 ou 2019.

Donne pouvoir à ……adhérent(e) à jour de sa cotisation:

- **Pour déposer ma fiche d'adhésion 2019 et ma cotisation**
- **Pour me représenter et voter en mon nom**

À……le……. **Signature**

Pour information, :

Les statuts, le règlement et la charte de l'association sont disponibles sur le site internet d'OSONS ! sous le lien suivant : https://www.osons-a-stmalo.com/category/qui-nous-sommes/
Des exemplaires seront à disposition dans la salle lors de l'assemblée générale:

Bulletin d'adhésion à OSONS !

Pour les personnes physiques Année 2019

Nom : ……

Prénoms : ……

Adresse : ……..

……..

Code postal : …… Commune :……

Adresse courriel : ……@.....

Tel.maison :…….. Tel.portable :……...

J'adhère à l'association « OSONS ! en qualité de :

○ membre actif ou adhérent et je m'acquitte d'une cotisation à prix libre

○ membre bienfaiteur et je verse une cotisation* de …….. €

**La cotisation d'un membre bienfaiteur est égale ou supérieure à 20 €.*

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association, de son règlement intérieur et de sa charte, présents sur son site et m'engage par cette adhésion à les respecter.

A ……, le …….

Signature :

◯ J'autorise l'association à publier mon nom sur la liste de ses soutiens publics.

(L'association OSONS ! s'engage à ne pas transmettre les données personnelles de ses adhérents, à utiliser ces données pour son usage interne et dans un cadre conforme à ses statuts.)

◯ Je réserve un badge d'OSONS! (3€).

OSONS ! Guichet des associations, 40 ter Square des cara¨bes –35400- Saint-Malo
Courriel : osons@osons-a-stmalo.com – site : http://www.osons-a-stmalo.com (TEL 07 69 07 83 57)

Charte d'OSONS!

La présente charte constitue le cadre dans lequel s'inscrit l'association OSONS.

L'association a pour objet de poursuivre, d'étendre et d'approfondir l'action engagée par les personnes et les organisations regroupées autour de la liste « OSONS Franchement à Gauche » lors des élections municipales de mars 2014 à Saint Malo.

Son but est de faire place à l'humain: citoyen-es, habitant-es, migrant-es, toutes celles et ceux qui vivent complètement ou partiellement parmi nous, d'en faire la priorité, le centre de toutes les décisions dans la gestion des affaires du Pays de Saint Malo. Favoriser l'humain plutôt que le profit.

Nos parents et grands-parents nous ont légué un héritage commun, en particulier l'environnement et une culture riche par sa qualité et la diversité de ses origines. Ils nous ont également transmis leurs luttes et leurs efforts considérables, leur volonté d'y développer la démocratie, la liberté d'opinion et de rassemblement, la protection sociale et les services publics (éducation, santé,...). C'est notre bien commun, c'est ce qui appartient à tous.

Notre but est de faire du respect, de la protection, du développement et du partage de cette richesse commune un moyen de lutte contre l'austérité et les politiques libérales de tous bords. Notre but est également de combattre sa confiscation par le petit nombre des nantis.

Dans cet objectif, nous voulons construire et utiliser tous les instruments pour faire avancer, la démocratie, la laïcité, la fraternité et l'émancipation de tous, par l'implication et la consultation permanente des habitants.

Rien n'est important, aucune mesure, aucun règlement, si l'humain est oublié !

L'association OSONS œuvrera notamment pour:

l'extension du bien commun (des services publics à l'environnement), son accès, sa protection, avec pour ligne de conduite de partir des besoins humains, du devoir de préserver l'écosystème et de permettre à tous de vivre dignement dans un environnement sain ;

- les intérêts des citoyens et des classes populaires du Pays de Saint Malo ;
- la laïcité, garantie constitutionnelle de traitement égal de tous les citoyens et du vivre ensemble ;
- l'ouverture des esprits et l'émancipation des individus ;
- la mise en œuvre ou le soutien de toute action d'éducation populaire ;
- la consultation des citoyens sur les affaires de la cité ou du territoire;
- agir contre la marchandisation des biens, services et espaces publics ;
- l'établissement, dans tous les domaines, d'une gestion publique, laïque, éthique et juste socialement ;
- exercer une veille attentive à l'utilisation directe ou indirecte de l'argent public;
- l'accès réel de tous aux lieux publics et services publics de l'éducation, du transport , de l'eau, de la culture, du logement et de tout service, activité, manifestation dont le financement est partiellement ou en totalité assuré par des fonds publics, sans discrimination d'origine, de genre ou d'orientation sexuelle ou philosophique ;
- faire connaitre l'économie sociale, solidaire, notamment sous forme de coopératives ouvrières de production, de consommation et de services;
- la solidarité internationale du Pays de Saint-Malo envers les peuples du monde ;
- la création et/ou la diffusion de toutes publications, régulières ou exceptionnelles, à titre gratuit ou onéreux, sur support physique ou dématérialisé (gazettes, tracts, flyers, affiches, site, blog, forum sur internet, communications électroniques) et de tous moyens jugés utiles pour la promotion des idées, opinions et actions d'OSONS.
- l'organisation ou le soutien de toutes luttes du mouvement social, manifestations, spectacles, rassemblements à titre gratuit ou onéreux et démarches vers les personnes physiques ou morales pour la promotion des idées, opinions et actions d'OSONS.

Charte adoptée lors de l'assemblée générale Constitutive du 5 septembre 2014

L’assemblée générale d’OSONS! est ouverte à tous.

Pour cela nous organisons du covoiturage. Un besoin, une place dans la voiture?

Il suffit de laisser un message sur notre répondeur au 0769078357

ou un mail sur osons@osons-a-stmalo.com

Le 15 décembre 2018 à partir de 17h

Maire annexe de Paramé